

Surgreffage

UN OUTIL DE FLEXIBILITE

Gilles Tournay, La Vigne, Juillet-Août 1995

Le surgreffage permet de changer de cépage en perdant une seule année de récolte. Il apporte ainsi une solution pour profiter des meilleurs prix sur le marché des vins de cépage ou pour améliorer son encépagement.

Pour moi, le surgreffage, même avec une réussite de 80 %, ce serait rentable. Dans notre région, le chasselas n'est plus intéressant, ça marche mieux avec des spécialités comme le chardonnay. Avec cette technique, je ne perds qu'un an et je garde l'ancienneté de ma vigne ». C'est le calcul de Michel Cruchon, vigneron suisse installé dans le canton de Vaud, qui a fait appel pour surgreffer à la société Worldwide Vineyards, basée à Saint Raphael (Var).

Fort d'une expérience internationale d'une dizaine d'années, Paul Birebent, le fondateur de Worldwide Vineyards, garantit une réussite minimale de 90% quand il juge qu'une vigne peut être surgreffée.

UN PALISSAGE INDISPENSABLE

Les meilleures conditions de surgreffage sont réunies par temps chaud avec des vignes jeunes, de moins de quinze ans, en bon état sanitaire et présentant un tronc droit. Toutefois, des vignes plus anciennes peuvent encore être greffées avec des techniques particulières si leur état le justifie. En effet, la présence de viroses et de maladies du bois sur la parcelle est une condition rédhibitoire, la replantation étant alors préférable. Le surgreffage ne permet en aucun cas d'améliorer l'état sanitaire des vignes. La présence d'un palissage est aussi indispensable pour le maintien de la greffe qui reste très fragile la première année. Les bois qui fourniront les greffons doivent être choisis soigneusement pour être exempts de nécroses et de maladies. La technique de surgreffage la plus pratique est la greffe de printemps qui se réalise d'avril à juin.

Le protocole mis en œuvre par Paul Birebent débute à l'automne précédent. Il consiste à apporter une légère dose d'engrais (localisée tous les deux rangs) afin de provoquer le développement de racelles de surface qui « capteront » l'eau des arrosages du printemps. En hiver, les troncs sont écorcés pour préparer le greffage (à l'aide d'une brosse, d'une vieille courroie crantée ou d'un simple gant). Les deux techniques employées au printemps sont le chip-bud et le T-bud. La greffe se fait sur le petit côté du tronc. Le chip-bud est plus délicat à réaliser : il nécessite plus de précision pour faire coïncider les assises génératrices du greffon et du tronc. Le cal qui vient souder le greffon ne se forme que lorsque l'ajustement est parfait. Le T-bud plus facile, n'est réalisable que durant une période de quinze jours entourant la floraison. C'est la seule période durant laquelle les écorces se décollent facilement.

COUT DU SURGREFFAGE

Les prix pratiqués par Worldwide Vineyards varient en fonction de l'importance du chantier, de 8.60 à 11 FF / pied réussi. Il s'agit juste de la prestation de services comprenant le surgreffage et le suivi technique de la parcelle durant la campagne. Le vigneron doit fournir les greffons. Les soins culturaux spécifiques l'année du surgreffage sont estimés à 300 à 500 h de travail par ha. D'autres sociétés pratiqueraient le surgreffage mais elles restent difficiles à contacter.

GÉRER LE FLUX DE SEVE

Le flux de sève doit être régulé pour que la soudure s'effectue et que le greffon soit bien alimenté. Mais un excès de sève peut favoriser l'apparition de gommages gênant la formation du cal ou peut noyer le greffon et le faire pourrir. Une incision à la scie est donc effectuée en même temps que la greffe, juste en dessous du greffon pour limiter l'afflux. La souche est ensuite débarrassée de ses rameaux dans les quarante-huit heures suivantes. Seuls une feuille et un bourgeon sont conservés pour éviter le dessèchement de la souche en servant de tire-sève le temps que le greffon prenne.

Les soins appliqués par la suite, sur les conseils de Worldwide Vineyards, visent à maîtriser la montée de sève, en effectuant des incisions pour la limiter ou en arrosant pour la stimuler. Le tire-sève est également pincé régulièrement pour rester au stade d'un bourgeon et d'une feuille. La greffe doit être attachée au cours de son développement à l'aide d'une ficelle individuelle. Il est important d'assurer les traitements phytosanitaires tard en saison car la greffe prend du retard sur le développement normal, cela afin d'avoir des bois sains pour réformer la souche. Durant l'hiver, le tronc est coupé juste au-dessus de la greffe, dont le cal vient par la suite recouvrir la plaie. La récolte suivante est normale, souvent assez abondante, et bénéficie de la maturité liée à l'âge des racines. Le greffon conserve ses caractéristiques en terme d'époque de maturité.

DECRET EN PROJET

La législation est encore inexistante sur cette technique. Seule une déclaration aux services de la DGDDI est obligatoire avant travaux. Cependant, un décret concernant les zones d'AOC est en projet à l'INAO pour donner aux syndicats le contrôle des autorisations de surgreffage. Les syndicats pourront alors gérer complètement l'encépagement puisqu'ils contrôlent déjà les plantations et les transferts de droits. Le décret devrait entrer en vigueur pour la campagne de surgreffage 1996. Des subventions pour le surgreffage sont accordées par certaines régions dans le cadre de plans d'aide à la viticulture.



Surgreffage Un outil de flexibilité

Le surgreffage permet de changer de cépage en gardant une seule année de récolte. Il apporte ainsi une solution pour profiter des meilleurs prix sur le marché des vins de cépage ou pour améliorer son encépagement.

All sauvages
Il se recoupe souvent en hiver, surtout lorsque les températures sont clémentes. Les espèces les plus sensibles à ces vents sont les plus difficiles à traiter au printemps suivant puisqu'ils sont déjà bien installés. En outre, elles gênent le positionnement des herbicides résistants dans le sol.

La pratique du désherbage chimique
La maturation à base d'atrazolone et de glyphosate est en novembre-décembre car elle efface pour compter de nombreuses espèces : mercuriale, stercoraire, graminée, étoupe, moutarde, ail sauvage, chénopode, chironiellin, mauve, héliopsis, hémion, etc. Toutes ces plantes semblent plus sensibles à cette période. Toutefois, cette intervention ne permet pas d'éliminer les espèces les plus importantes qui sont traitées comme au vignoble d'Alsace, avec des produits systémiques de postlevée. Le glyphosate (Sarflon) et le diazinon sont efficaces pour éliminer les espèces des nouvelles plantations à chironiellin, héliopsis et ail sauvage, en plus fréquente dans les vignobles du sud. Cette plante biennale présente une période de sensibilité très courte aux herbicides de postlevée systématiques et doit être traitée tôt au printemps.

Des essais de désherbage d'automne sont actuellement menés pour maîtriser les espèces et éviter les ratonnages. En effet, les plans

Un paysage indispensable
Les meilleures conditions de surgreffage sont réunies par temps chaud avec des vignes saines, en bon état sanitaire et présentant un bon état. Toutefois, des vignes plus saines peuvent encore être greffées avec des techniques particulières à leur état le jour.

Coup de sécateur
Pratique sous le palmier, le sécateur est utilisé pour couper le tronc de la souche à l'endroit où la greffe sera greffée.

Tire-sève
Une pince spéciale est utilisée pour pincer le tire-sève afin de limiter la montée de sève. Cette pince est utilisée pour pincer le tire-sève afin de limiter la montée de sève.

VIGNES

Surgreffage Un outil de flexibilité

En effet, la présence de virus et de maladies du bois sur la souche est une condition redoutable, les replantations étant alors préconisées. Le surgreffage ne permet en aucun cas d'améliorer l'état sanitaire des vignes. La présence d'un paysage est aussi indispensable pour le maintien de la greffe qui est très fragile la première année. Les bois qui forment les greffons doivent être choisis soigneusement pour être exempts de maladies et de maladies. La technique de surgreffage la plus pratiquée est la greffe de printemps qui se réalise d'avril à juin. Le protocole mis en œuvre par Paul Biebert, le fondateur de Worldwide Vineyards, garantit une réussite minimale de 90 % quand il s'agit d'un vignoble qui a été greffé.

de la saison arboricole du greffon et du tronc. Le cal qui vient recouvrir la greffe ne se forme que lorsque l'ajustement est parfait. Le "Tud", plus facile, n'est réalisable que durant une période de quinze jours environnant la floraison. C'est la seule période durant laquelle les racines se développent facilement.

Cerner le flux de sève
Le flux de sève doit être réglé pour que la souche défective et que le greffon soit bien alimentés. Mais un excès de sève peut favoriser l'apparition de gommages gênant la formation du cal et qui peut troyer le greffon et le faire pourrir. Une incision à la scie est donc effectuée en saison pour que le greffon, juste en dessous du greffon pour limiter l'effet. La souche est ensuite débarrassée de ses rameaux dans les quarante-huit heures suivantes. Soixante-cinq centimètres pour limiter le développement de la souche et de la faire pourrir. Une incision à la scie est donc effectuée en saison pour que le greffon, juste en dessous du greffon pour limiter l'effet. La souche est ensuite débarrassée de ses rameaux dans les quarante-huit heures suivantes. Soixante-cinq centimètres pour limiter le développement de la souche et de la faire pourrir.

Le coût du surgreffage
Les prix pratiqués par Worldwide Vineyards varient en fonction de l'importance du chantier, de 8,50 à 11,00 FF/jour main. Il est à noter que la prestation de services comprend le surgreffage et le soin technique de la parcelle durant la campagne. Le vigneron doit fournir les greffons. Les soins culturaux spécifiques (travaux de surgreffage) sont estimés à 500 à 600 FF de travail par ha. D'autres sociétés pourraient proposer le surgreffage mais elles restent difficiles à contacter.

Les deux principales méthodes de surgreffage

Le Chip-bud
(se pratique au printemps)

Le Tud
(se pratique à l'automne)

La greffe de sève est réalisée à l'aide d'une pince spéciale. Le greffon est inséré dans la souche et fixé avec un fil de fer.

DECRET EN PROJET
La législation est encore inexistante sur cette technique. Seule une déclaration aux services de la DGDDI est obligatoire avant travaux. Cependant, un décret concernant les zones d'AOC est en projet à l'INAO pour donner aux syndicats le contrôle des autorisations de surgreffage. Les syndicats pourront alors gérer complètement l'encépagement puisqu'ils contrôlent déjà les plantations et les transferts de droits. Le décret devrait entrer en vigueur pour la campagne de surgreffage 1996. Des subventions pour le surgreffage sont accordées par certaines régions dans le cadre de plans d'aide à la viticulture.